

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### CBC Top Warrant

**Initiateur:** CBC Banque SA (fait partie de KBC Groep NV)

**ISIN:** BE6374465134

**Contact:** <http://www.cbc.be>, appelez +32 (0)81 80 18 80 pour de plus amples informations

**Autorité compétente:** Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) est chargée du contrôle de CBC Banque SA en ce qui concerne ce document d'informations clés.

**Date de production du document d'informations clés:** 27/05/2026

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit?

### Type

Les Top Warrants sont des options d'achat en vertu du droit belge. Ce produit vous donne le droit de vendre les warrants avant l'échéance à leur prix de marché (vendre les warrants), d'acheter les actions sous-jacentes de l'initiateur du PRIIP au prix d'exercice (exercer les warrants) ou de ne rien faire (pas d'exercice). Il s'agit de call warrants qui donnent le droit d'acheter les actions sous-jacentes au prix d'exercice.

### Durée

Les warrants sont émis le jour de l'émission 30/07/2026 et ont une durée de dix ans se terminant à la date d'échéance 29/07/2036.

Les warrants peuvent être négociés ou exercés quotidiennement pendant la période d'exercice. Les warrants expirent le dernier jour de la période d'exercice. En cas de circonstances exceptionnelles énoncées dans le prospectus, le produit peut être modifié ou résilié de manière anticipée par la banque.

## Objectifs

- **Objectif:** Le Top Warrant est un call-warrant négociable que les employeurs achètent pour l'offrir à leurs salariés comme forme de rémunération variable. Le warrant donne au salarié le droit, pendant la période d'exercice, de revendre le warrant à la banque ou d'exercer le warrant. L'exercice est soumis à des frais supplémentaires. Il est plus avantageux de revendre le warrant.
- **Action sous-jacente:** action de la sicav Plato Institutional Index Fund European Equity Discretionary Shares KAP (ISIN BE0059883349). Le fonds Plato Institutional Index Fund European Equity vise une performance en ligne avec celle de l'indice MSCI Europe ([Morgan Stanley Capital International](#)). Pour plus d'informations sur la sicav et la manière dont elle suit l'indice : voir les 'Informations d'investissement' et le prospectus du fonds consultable sur le site web: [Recherche de fonds - CBC Banque et Assurance](#). Pour des informations détaillées sur l'indice: voir [www.msci.com](http://www.msci.com)
- **Prix d'exercice:** Le prix d'exercice est calculé sur la base et égal au prix de clôture de l'action sous-jacente le jour précédant l'émission des warrants. Le prix d'exercice est publié sur la KBC ESOP Online Platform à la date d'émission.
- **Fraction d'action :** La fraction sera calculée sur la base du cours de clôture de l'action sous-jacente de la SICAV le jour précédant l'émission des warrants. Cette fraction sera publiée sur la KBC ESOP Online Platform à la date d'émission.
- **Prix d'émission:** 10,00 EUR
- **Date d'émission:** 30/07/2026
- **Période d'inscription:** De 04/06/2026 à 23/07/2026
- **Date d'échéance:** 29/07/2036
- **Possibilité de vente et d'exercice:** Les warrants peuvent être vendus ou exercés quotidiennement pendant la période d'exercice commençant à 12 heures à la date d'émission et se terminant à la date d'échéance.

### Investisseurs de détail visés:

Le produit s'adresse aux employeurs ayant une connaissance et une expérience suffisantes des warrants. L'employeur offre les warrants comme rémunération supplémentaire à ses employés qui sont libres d'accepter ou de refuser les warrants. Les employeurs et les employés doivent bien comprendre le risque associé aux warrants. Le produit a un horizon d'investissement allant jusqu'à dix ans (période de détention recommandée). Les employeurs et les travailleurs doivent être conscients que les warrants peuvent perdre la totalité ou une partie de leur valeur. Comme il s'agit de call warrants, la perte maximale possible est limitée à la valeur du warrant. Il est possible de mettre fin à l'exposition en vendant les warrants avant l'échéance finale.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?


### Indicateur de risque

1 2 3 4 5 6 **7**

< ..... >

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à 29/07/2036. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez récupérer moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutes les informations concernant les facteurs de risque qui peuvent affecter la valeur des warrants sont reprises dans le prospectus. Ce prospectus peut être consulté sur le site web : [Programme de warrants et d'options de couverture de KBC Bank et CBC Banque](#)

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 10 ans				
Exemple d'investissement: 10 000 EUR				
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
<b>Minimum</b> Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement				
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	745,64 EUR	103,53 EUR	0,00 EUR
	Rendement annuel moyen	-92,54 %	-59,92 %	-100,00 %
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	5.183,27 EUR	4.336,18 EUR	2.185,20 EUR
	Rendement annuel moyen	-48,17 %	-15,39 %	-14,11 %
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.046,33 EUR	14.309,71 EUR	27.141,53 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,53 %	7,43 %	10,50 %
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	13.539,78 EUR	35.786,04 EUR	72.402,95 EUR
	Rendement annuel moyen	35,40 %	29,05 %	21,89 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si CBC Banque SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le remboursement dépend de la solvabilité de CBC Banque SA. Si CBC Banque SA ne dispose pas de fonds suffisants pour faire face à ses obligations de paiement au titre de ce produit, par exemple en cas de faillite, vous risquez de perdre la totalité du montant investi. Le produit n'est couvert par aucun système de garantie des dépôts ni par aucune autre forme de garantie.

## Que va me coûter cet investissement?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	450,00 EUR	450,00 EUR	450,00 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,50 %	0,90 % chaque année	0,45 % chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,95 % avant déduction des coûts et de 10,50 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (4,5% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée°	4,5% du montant que vous payez lorsque vous entrez dans ce produit.	450 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Nous ne facturons pas de frais de gestion ni d'autres frais administratifs et d'exploitation pour ce produit.	0 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

°Il s'agit de la commission de couverture de 3% plus la commission de services financiers de 1,5% (avec un minimum de 250 euros), telles que définies dans le prospectus [KBC Bank and CBC Banque Warrants and Hedging Options Programme](#).

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: dix ans

Les warrants sont très sensibles au risque. Le risque boursier peut être limité dans le temps en revendant les warrants avant la date d'échéance.

On peut vendre les warrants quotidiennement via la plateforme KBC ESOP Online.

La banque publiera la valeur des warrants sur une base quotidienne indicative sur son site web: [options sur actions et warrants KBC](#). La vente des warrants avant l'échéance finale ne génère aucun coût supplémentaire. Après 10 ans à l'échéance finale à partir de 16 heures, les warrants expirent sans valeur.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Votre intermédiaire est le premier point de contact pour vos plaintes. Si aucun accord n'est trouvé, vous pouvez vous adresser au service Gestion des Plaintes KBC, Brusselsesteenweg 100 - 3000 Leuven, Tél. +32 (0)16 43 25 94, [plaintes@kbc.be](mailto:plaintes@kbc.be) or Gestion des plaintes CBC, Avenue Albert 1er 60, 5000 Namur, Tél. +32 (0)81 80 31 63, [gestiondesplaintes@cbc.be](mailto:gestiondesplaintes@cbc.be), ou le Service de médiation des services financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, boîte 2 - 1000 Bruxelles, Tél. +32 (0)2 545 77 70, [ombudsman@ombudsfm.be](mailto:ombudsman@ombudsfm.be). La procédure de plainte complète peut être consultée sur [www.kbc.be](http://www.kbc.be), [www.cbc.be](http://www.cbc.be) ou [www.ombfin.be](http://www.ombfin.be). Toutefois, vous conservez le droit d'entamer une procédure judiciaire à tout moment.

## Autres informations pertinentes

Les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations détaillées sur les facteurs de risque et sur les restrictions de vente doivent lire attentivement les documents suivants : le Prospectus de Base en vigueur et les Conditions Définitives. Ces documents sont disponibles auprès de votre agence bancaire et via le lien [Programme de Warrants et d'Options de Couverture de KBC Bank et CBC Banque](#).